

Formation Renforcer la Défense de l'Entreprise contre le Risque de Défaillance Économique

DE FORMATION

Version du 25/01/2024



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE

En partenariat avec



INGÉNIERISK
ENTREPRENEZ SÉRÈNEMENT

Public Concerné



- Créateurs/Dirigeants TPE - PME.
- Risk Managers.
- Managers de transition.
- Auditeurs.
- Tout (e) candidat (e) jugée(e) apte par le jury d'admission.

Conditions d'Admission



L'entrée en formation est subordonnée à l'avis du jury d'admission.

- Un Curriculum Vitae.
- Une lettre de motivation.

Prérequis



Aucun prérequis nécessaire.

Effectif Maximum



Effectif maximum de 12 candidats.

Durée



120 heures comprenant :

- 8h : Présentation de la formation / Analyse des problématiques communes.
- 96h : 12 modules de 8h.
- 8h : Révision et QCM.
- 8h : Cas concrets.

Moyens Pédagogiques



- Espaces de formation équipés (internet, paperboards, vidéo).
- Application Ingénierisk dédiée à la gestion préventive digitalisée des risques entrepreneuriaux.

Diplôme Décerné



Agent de prévention des risques de défaillance économique en TPE-PME.

Responsable Pédagogique



M. Mario Brunori, Conseiller Pédagogique : 06 10 82 58 66
M. Pascal Ferrian, Conseiller Technique : 06 32 74 60 72

Objectifs

L'objectif de la formation **Renforcer la Défense de l'Entreprise contre le Risque de Défaillance Économique** est de former des agents de prévention des risques de défaillance économique.

La formation permet d'acquérir les compétences nécessaires pour :



- Identifier et caractériser l'exposition de l'entreprise aux risques générés par son écosystème interne ou externe.
- Identifier les pratiques à risque de l'entreprise et estimer leurs impacts potentiels sur ses finances et son résultat prévisionnel.
- Maîtriser la sinistralité des fonctions de l'entreprise.
- Renforcer la sûreté économique globale de l'organisation.

Animation de la Formation



Notre formation est animée par des professionnels confirmés (risk managers, avocats, juristes d'entreprise, experts comptables, préventionnistes incendie, responsables QHSE...) disposant des savoirs et des compétences techniques, pratiques ou théoriques, en rapport avec le domaine de connaissance concerné.

Bloc 1 : Le risque de défaillance économique.

8h

- Identifiez l'exposition de votre entreprise aux risques.
- L'influence des managers sur l'exposition de l'entreprise aux risques.
- La gestion préventive du risque de défaillance économique.

Bloc 2 : Influence des pratiques de la Direction sur le risque de défaillance économique.

8h

- Création d'entreprise.
- Conduite de l'entreprise.
- Culture d'entreprise.
- Croissance économique.
- Éthique des affaires.
- Management d'équipes.

Bloc 3 : Influence des pratiques du Commercial sur le risque de défaillance économique.

8h

- Agencement de la surface de vente.
- Prospection commerciale.
- Concurrence.
- Négociation commerciale.
- Vente.
- Suivi clients.

Bloc 4 : Influence des pratiques de la Finance sur le risque de défaillance économique.

8h

- Gestion budgétaire.
- Gestion clients.
- Investissements.
- Gestion financière.
- Facturation.
- Obligations comptables et fiscales.

Bloc 5 : Influence des pratiques de la Gouvernance sur le risque de défaillance économique.

8h

- Attribution des droits et des obligations.
- Processus décisionnel.
- Communication interne.
- Corruption.
- Fraude.
- Responsabilité sociale de l'entreprise.

Bloc 6 : Influence des pratiques du Juridique sur le risque de défaillance économique.

8h

- Responsabilité du dirigeant.
- Entrée en affaires.
- Contrats de travail.
- Contrôles administratifs.
- Pratiques illicites.
- Conservation des documents.

Bloc 7 : Influence des pratiques de la Production sur le risque de défaillance économique.

8h

- Approvisionnements.
- Équipements de travail.
- Processus de production.
- Non-qualité de la production.
- Sous-traitance.
- Protection de l'environnement.

Bloc 8 : Influence des pratiques de Ressources Humaines sur le risque de défaillance économique.

8h

- Absentéisme.
- Recrutements.
- Formation professionnelle.
- Discipline.
- Paie.
- Institutions représentatives du personnel.

Bloc 9 : Influence des pratiques de Sécurité- Sûreté sur le risque de défaillance économique.

8h

- Santé au travail.
- Sécurité des personnes et des biens.
- Violences au travail.
- Incendie.
- Visites de l'entreprise.
- Ingérence économique.

Bloc 10 : Influence des pratiques des services Généraux sur le risque de défaillance économique

8h

- Achats.
- Assurances.
- Fournisseurs.
- Flotte automobile.
- Facility management.
- Salubrité des lieux et locaux de travail.

Bloc 11 : Influence des pratiques des Services Techniques sur le risque de défaillance économique.

8h

- Gestion de projets.
- Systèmes d'information.
- Cyber Sécurité.
- Vidéo surveillance.
- Maintenance des installations.
- Service après-ventes.

Bloc 12 : Anticiper le risque de défaillance économique.

8h

- Mettre en place des indicateurs d'alerte économiques et financiers
- Mettre en œuvre les actions de maîtrise des risques identifiés.
- Renforcer la sûreté économique globale de l'entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve n°1 : Les participants sont évalués sur un Questionnaire à Choix Multiples de 40 questions (Temps de réalisation 40 min) ; puis sur une étude de cas qui donnera lieu à l'élaboration d'un diagnostic et d'une cartographie des risques d'une entreprise pilote, ainsi qu'à la formulation de recommandations de remédiation économiquement, financièrement et juridiquement justifiées.

Épreuve n°2 : Les participants évaluent les risques inhérents aux pratiques de la fonction Direction d'une entreprise pilote. Ils rédigent le diagnostic des risques et formulent des recommandations de remédiation cohérentes avec les objectifs de la fonction et la stratégie de l'entreprise.

Épreuve n°3 : Les participants évaluent les risques inhérents aux pratiques de la fonction Commerciale d'une entreprise pilote. Ils rédigent le diagnostic des risques et formulent des recommandations de remédiation cohérentes avec les objectifs de la fonction et la stratégie de l'entreprise.

Épreuve n°4 : Les participants évaluent les risques inhérents aux pratiques de la fonction Finances d'une entreprise pilote. Ils rédigent le diagnostic des risques et formulent des recommandations de remédiation cohérentes avec les objectifs de la fonction et la stratégie de l'entreprise.

Épreuve n°5 : Les participants évaluent les risques inhérents aux pratiques de la fonction Gouvernance d'une entreprise pilote. Ils rédigent le diagnostic des risques et formulent des recommandations de remédiation cohérentes avec les objectifs de la fonction et la stratégie de l'entreprise.

Épreuve n°6 : Les participants évaluent les risques inhérents aux pratiques de la fonction Juridique d'une entreprise pilote. Ils rédigent le diagnostic des risques et formulent des recommandations de remédiation cohérentes avec les objectifs de la fonction et la stratégie de l'entreprise.

Épreuve n°7 : Les participants évaluent les risques inhérents aux pratiques de la fonction Production d'une entreprise pilote. Ils rédigent le diagnostic des risques et formulent des recommandations de remédiation cohérentes avec les objectifs de la fonction et la stratégie de l'entreprise.

Épreuve n°8 : Les participants évaluent les risques inhérents aux pratiques de la fonction Ressources Humaines d'une entreprise pilote. Ils rédigent le diagnostic des risques et formulent des recommandations de remédiation cohérentes avec les objectifs de la fonction et la stratégie de l'entreprise.

Épreuve n°9 : Les participants évaluent les risques inhérents aux pratiques de la fonction Sécurité-Sûreté d'une entreprise pilote. Ils rédigent le diagnostic des risques et formulent des recommandations de remédiation cohérentes avec les objectifs de la fonction et la stratégie de l'entreprise.

Épreuve n°10 : Les participants évaluent les risques inhérents aux pratiques de la fonction Services Généraux d'une entreprise pilote. Ils rédigent le diagnostic des risques et formulent des recommandations de remédiation cohérentes avec les objectifs de la fonction et la stratégie de l'entreprise.

Épreuve n°11 : Les participants évaluent les risques inhérents aux pratiques de la fonction Services Techniques d'une entreprise pilote. Ils rédigent le diagnostic des risques et formulent des recommandations de remédiation cohérentes avec les objectifs de la fonction et la stratégie de l'entreprise.

Épreuve n°12 : Les candidats sont évalués sur leur aptitude à identifier les signes précurseurs d'un risque de défaillance économique et à organiser une réponse adaptée permettant la continuité de ses activités essentielles en mode dégradé, puis à organiser la reprise normale de l'activité de l'entreprise.

Épreuve finale : Les participants restituent individuellement un mémoire de recherche de 30 à 40 pages (hors annexes) (les sujets seront proposés en cours de formation) devant un jury d'experts. Chaque participant fait l'objet, in fine, d'une appréciation individuelle, à l'occasion d'une soutenance orale où seront abordées les problématiques soulevées et les préconisations arrêtées.

L'évaluation prend en compte la capacité d'expression orale de l'auditeur, son esprit de synthèse, la qualité de ses démonstrations ainsi que sa capacité à convaincre son auditoire.